



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC de Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est donné par la soussignée Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance ordinaire du Conseil tenue le **1^{er} jour du mois de juin deux mille vingt-six (2026-06-01) un règlement portant le numéro #488-2026.**

Objet : « RÈGLEMENT # 488-2026 : RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DES PUISARDS ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ».

DONNÉ ce 2^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-six (2026-06-02).

Signé : Maryse Allard
Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le **2^{ième} jour de juin 2026 (2026-06-02).**

Signé : Maryse Allard
Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière